

1 Diagnostic de la cour de récréation (usagers, besoins, état des lieux de l'existant) et ateliers de sensibilisation aux enjeux climatiques qui seront pris en compte lors de l'élaboration du projet de requalification.



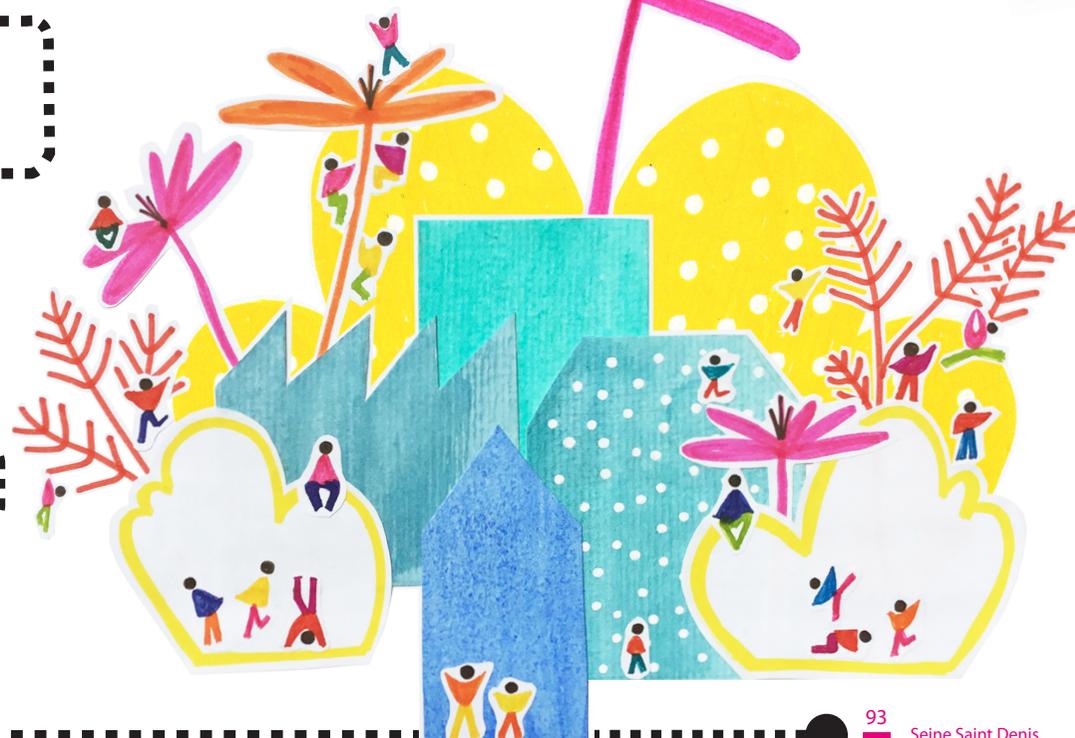
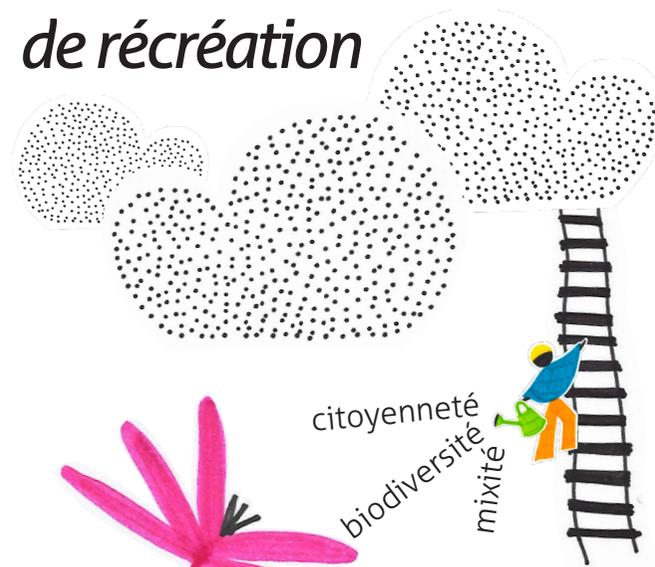
2 Ateliers de co-conception permettant de faire émerger un projet de requalification qui sera matérialisé sous forme de plan masse et de maquette.

3

Accompagnement des services techniques dans la réalisation du projet de requalification de la cour de récréation ou mise en place d'un dispositif de **co-fabrication** incluant tous les usagers.



Du VERT dans vos cours de récréation





Dispositif OASIS

Pour faire face à la crise climatique que nous subissons, il est urgent d'adapter les cours de récréation des établissements scolaires de notre département. Transformer ces surfaces asphaltées en « îlots de fraîcheur » pour qu'elles puissent devenir des lieux de vie agréables, de véritables refuges urbains quand les températures s'affolent. Pour cela, le CAUE 93 se mobilise et propose d'accompagner les établissements scolaires de la maternelle au lycée, les services de la ville ou du département dans ce processus de réaménagement pensé pour et surtout avec les élèves eux-mêmes.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Seine-Saint-Denis propose une méthodologie de **co-conception** qui se déroule en trois temps :

1 Diagnostic de la cour de récréation établi par les élèves sensibilisés aux enjeux climatiques actuels, à la biodiversité et à la citoyenneté à travers différents ateliers. Les besoins de chaque usager de la cour de récréation (élèves, équipe pédagogique, personnel d'entretien et administratif, centre de loisirs, parents mais aussi habitants) seront également clairement identifiés pour être pris en compte lors de la phase de conception qui suivra.

2 L'élaboration, toujours par les élèves, d'un projet global de reconfiguration de leur cour de récréation qui prendra en compte les enjeux climatiques (apport de végétation, d'ombre et gestion de l'eau), leurs propres besoins ainsi que ceux de tous les autres usagers de la cour de récréation.

3 L'accompagnement des services techniques, de la ville ou du département, en charge des travaux et de la gestion future de la cour de récréation dans le développement et la réalisation du projet. Un dispositif de co-fabrication incluant tous les usagers de la cour de récréation pourra également être mis en place si besoin.

Plusieurs formats d'accompagnement sont mis en place en fonction du contexte d'intervention, de l'âge des élèves et de la disponibilité de leur enseignant(e).



Le CAUE 93

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Seine-Saint-Denis

Investi d'une mission d'intérêt public, le CAUE 93 a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le département.

Il informe, forme, conseille et sensibilise tous les publics dans les domaines qui sont les siens, réaffirmant ainsi que l'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

Informations :

CAUE 93
153 avenue Jean Lolive - 93500 PANTIN
caue93@caue93.fr
01 48 32 25 93

Morgane Damez, Architecte DE - Chargée de missions
morgane.damez@caue93.fr
01 48 32 25 93